



A l'attention des parents d'élèves

Réf : DES-Lo92-JAB-JMC-PhP-DDLP

Le 7 mai 2020

Objet : Plan de réouverture des écoles et des accueils périscolaires à Villiers-sur-Marne

Madame, Monsieur, chers Parents,

Comme dans toutes les communes, nous nous préparons tous au déconfinement scolaire. Si l'Etat annonce une réouverture des écoles à partir du lundi 11 mai, la réalité est plus complexe : le Gouvernement laisse une importante marge de manœuvre aux maires et aux représentants de l'Education nationale de la commune – inspecteurs(trices), directeurs(trices) d'école, enseignant(e)s - pour qu'ils puissent construire ensemble un plan très progressif de réouverture des écoles.

A Villiers, les discussions entre les différents acteurs éducatifs sont désormais achevées : après avoir rencontré les représentants des parents d'élèves et les directeurs d'école, en présence de l'inspecteur de l'Education nationale, je suis aujourd'hui en mesure de porter à votre connaissance le plan de réouverture des écoles et des activités périscolaires issu de cette phase de concertation. J'ai souhaité que cette organisation repose d'abord sur le respect strict du protocole sanitaire national.

Cette rentrée scolaire inédite, qui débutera **le jeudi 14 mai** (date choisie à Villiers par l'Education nationale) pour les élèves de grande section de maternelle, de CP et de CM2, ainsi que pour les enfants des personnels soignants et de personnes dites « ayant-droit », sera donc progressive de façon à permettre un accueil en toute sécurité aussi bien sur le temps scolaire que sur le temps périscolaire. Ainsi, le retour à l'école ne concernera pas tous les enfants durant une première période dont l'Education nationale ne peut pas encore nous préciser la durée. Un nombre croissant d'élèves devant rejoindre l'école avant les vacances scolaires d'été, il faut s'attendre à ce que ce plan de réouverture évolue dans quelques semaines.

Lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 mai :

- Lundi et mardi : prérentrée des enseignants.
- Lundi, mardi et mercredi : comme durant l'ensemble de la période de confinement, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire seront accueillis dans les locaux des écoles maternelle et

Hôtel de Ville - 94355
Villiers-sur-Marne cedex
Tél. : 01 49 41 30 00
Fax : 01 49 41 31 99

*Prière de libeller votre
courrier à l'adresse de
Monsieur le Maire.
Député honoraire*

élémentaire Jean Jaurès. Ils seront encadrés par des animateurs entre 7h30 et 18h30 et les parents devront continuer à fournir un repas froid à leur enfant. Ces prestations seront exceptionnellement gratuites.

A partir du jeudi 14 mai : réouverture de toutes les écoles de Villiers-sur-Marne uniquement pour les élèves ciblés par l'Education nationale.

Domaines relevant exclusivement de la compétence de l'Education nationale, les modalités d'accueil des élèves dans les écoles et d'organisation des enseignements en classe sont actuellement communiquées aux familles par les directeurs(trices) d'école : choix des élèves pouvant à nouveau être scolarisés, constitution de demi-groupes classe, alternance des élèves, etc.

A partir du jeudi 14 mai : réouverture progressive et aménagée des temps périscolaires (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir, mercredi).

L'accès aux temps périscolaires sera réservé exclusivement aux enfants autorisés par l'Education nationale à reprendre l'école à partir du jeudi 14 mai. Ce critère s'applique à toutes les prestations, y compris l'accueil de loisirs du mercredi.

- **Accueil du matin** à partir de 7h30 : ouvert à partir du jeudi 14 mai. Un accueil du matin sera implanté dans chaque école.

- **Pause méridienne (restauration scolaire)** : dès le jeudi 14 mai, la Ville fournira un repas en liaison chaude produit par sa cuisine centrale. Les élèves déjeuneront dans les réfectoires dans le respect des règles de distanciation sociale. Le système de réservation des repas est suspendu : les repas seront facturés à la présence et les réservations déjà effectuées par les familles seront annulées.

- **Accueil du soir** : dès le jeudi 14 mai, les élèves pourront être accueillis après l'école jusqu'à 18h30. Un accueil sera implanté dans chaque école.

En maternelle : un accueil périscolaire sera proposé avec goûter fourni par la Ville et départs échelonnés à partir de 17h00.

En élémentaire : en principe, l'étude surveillée est maintenue jusqu'à 18h00 puis l'accueil prolongé jusqu'à 18h30 avec un encadrement par des animateurs. Dans le cas où les enseignants ou les aide-éducateurs ne seraient pas présents ou en nombre suffisant pour assurer l'étude, les enfants seront accueillis dans le cadre d'un temps de loisirs encadré par des animateurs. Dans les deux cas de figure, le goûter devra être fourni par les parents.

- **Mercredis 20 et 27 mai** : un **accueil de loisirs** sera ouvert dans chaque école entre 7h30 et 18h30. Exceptionnellement, les enfants déjeuneront un repas froid, type pique-nique, fourni par la cuisine centrale. Seuls les élèves scolarisés depuis le jeudi 14 mai pourront être accueillis.

Au terme de cette période de confinement inédite, le retour des enfants à l'école est une nécessité absolue : l'enseignement à distance ne saurait remplacer la présence de l'enseignant face aux élèves, et je songe tout particulièrement aux enfants parfois déjà en grandes difficultés qui ont perdu le contact avec l'école ; elle est également indispensable pour vous, parents, qui allez devoir reprendre votre activité professionnelle en présentiel. Néanmoins, cette réouverture des écoles doit se faire en toute sécurité alors même que le virus circule encore dans le pays à quelques jours du déconfinement tant attendu. La Ville sera au rendez-vous puisque j'ai déjà pris un ensemble de mesures qui nous permettront de respecter les nombreuses prescriptions du protocole sanitaire national :

- Distribution de masques aux Villiérais, y compris aux enfants
- Renforcement de la désinfection et du bionettoyage des locaux scolaires et périscolaires
- Fourniture à chaque classe d'un kit hygiène comportant du gel hydroalcoolique et des lingettes désinfectantes
- Renforcement des quantités de savon et de papier essuie-mains dans les sanitaires et les classes lorsqu'elles sont dotées d'un point d'eau
- Installation progressive de robinets à commande non-manuelle dans les sanitaires des écoles
- Achat d'un thermomètre sans contact (à infrarouge) par classe

Mais le respect de la doctrine sanitaire se traduira également par de nouveaux fonctionnements : les activités périscolaires seront réorganisées pour limiter au maximum le brassage des enfants et faire respecter les règles de distanciation sociale et les gestes-barrière.

Espérant avoir répondu au mieux à vos différentes interrogations, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, à l'assurance de mon fidèle dévouement.

PS : Mes services se trouvent bien sûr à votre disposition pour répondre aux questions supplémentaires que vous pourriez être amenés à vous poser.

**Le Maire
Député honoraire**

Jacques Alain BENISTI

Bien à vous